

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 65 (1961)

Artikel: De quelques toponymes du haut plateau franc-montagnard
Autor: Prince, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De quelques toponymes du haut plateau franc-montagnard

INTRODUCTION

La toponymie comporte essentiellement l'explication des noms de lieux — villes, villages, hameaux, forêts, champs, rivières, etc. — selon des règles dûment établies. Travail laborieux où le toponymiste ne doit pas oublier que le nom de lieu avait, à son origine, un sens clair, précis se rapportant à la géographie physique (montagnes, relief du sol, rivières, faune et flore) ou à la géographie humaine (activité humaine, histoire, administration) ou à l'anthroponymie (noms de peuplades, de propriétaires, de guerriers, etc.).

D'autre part, toute langue est inévitablement sujette à des changements phonétiques, à l'influence d'autres parlers, à des altérations d'ordre graphique, sans oublier les fantaisies et les bévues des cartographes, des géomètres, des notaires et des ecclésiastiques pour les siècles où les registres paroissiaux tenaient lieu de registres de l'état-civil. Ainsi, au Noirmont, le pâturage de *Sous le Terreau* figure au cadastre sous le nom de *Névé*. Ce lieudit n'a rien à voir avec l'âge glaciaire, mais nous paraît être une contraction et corruption de *Neuve vie*, *Neuvie*, nom étendu au pâturage traversé par une *nouvelle vie* reliant les *Vies Beuret* à la route de Saignelégier-Le Noirmont. Les *Vies Beuret*, partant du Peu Péquignot, rejoignent à travers champs le lieu dit *Sous le Terreau*. On appela sans doute *Neuvie* le prolongement des *Vies Beuret* de *Sous le Terreau* à la grand'route à travers le pâturage dit *Névé*.

Il serait, en outre, trop simple de vouloir tout expliquer par le gaulois, le latin, le bas-latin et les infiltrations germaniques. Il importe,

en effet, de distinguer dans la classification des noms les formations modernes (XVe-XXe siècles), les formations de l'époque féodale (XIe-XVe siècles), de l'époque franque (VIe-Xe siècles), de l'époque romaine (Ier-Ve siècles), sans oublier les formations celtiques ou gauloises et les préceltiques.

Le Noirmont offre un exemple typique de formation moderne ne s'expliquant pas par les règles traditionnelles de la toponymie : *Roc Montès*. Ce lieudit ne figure au cadastre sous cette dénomination que depuis 1953. Lors de la réforme des lieuxdits du canton, il y a une huitaine d'années, d'aucuns virent dans l'appellation *Roc Montès* l'un des plus vénérables lieuxdits du pays noirmontain. En nature de champ et de forêt, autour d'une maison de vacances dite *Villa Roc Montès*, ce lieu est fort rocailleux et sis au sommet de ce qu'on appelait autrefois le noir mont. Or, le terme *Montès* n'est surtout pas usuel dans le langage franc-montagnard ni dans celui du Jura. Et puis, au cadastre, ce lieudit figurait jusqu'en 1953 dans les limites d'un autre lieu dit *Sur la Velle*, c'est-à-dire *Sur le Village*, ce dernier étant jadis groupé autour de l'église. On finit par admettre, au moins provisoirement, que le toponyme, eu égard à la nature du sol, désignait primitivement le lieu dit *Sur la Velle*.

A la lumière de l'histoire, l'étymologie de *Roc Montès* ne présente aucune difficulté. Lors de sa construction au lieu dit *Sur la Velle*, la Villa Roc Montès fut ainsi nommée en souvenir de Mère Marie de Jésus du Bourg, dans le monde Joséphine du Bourg, fondatrice de la Congrégation des Sœurs du Sauveur et de la Sainte Vierge, à la Souterraine, dans la Creuse. Joséphine du Bourg naquit le 25 juin 1788 au château de *Rochemontès*, situé à l'extrémité de la paroisse de Seilh, à droite de la route Toulouse-Grenade et à quelque seize kilomètres de Toulouse. Construite en 1904, la Villa Roc Montès fut propriété des Sœurs de la Souterraine jusqu'en 1947, date où cette villa devint Maison de vacances.

Enfin, le site peut varier sans que le nom change pour autant. Au Noirmont, le lieu dit *Chanteraine* n'a plus de raines ou grenouilles, l'étang ayant disparu depuis une vingtaine d'années. Une industrie peut disparaître, le nom restant seul à rappeler le passé. Ainsi, au bord du Doubs, dans la commune du Noirmont, le lieu dit *la Verrerie* (au cadastre *la Bouège*) compris jadis dans le chantier de la verrerie du Bief d'Étoz, commune de Charmauvillers. En ce qui concerne les forêts, les essences elles-mêmes peuvent changer, sans que le toponyme soit modifié. Par exemple, *le Bief d'Étoz* qu'il faudrait orthographier *Bief ès Tôs* ou *des Tôs*, c'est-à-dire *le Bief aux Pins* ou *des Pins*. Un lieudit peut changer totalement quant à sa nature, ainsi, au Noirmont, *le Fô Turenne* — le bois Turenne — qui, autrefois, était une forêt, est aujourd'hui un lieu en nature de champs. D'autres changements peuvent intervenir aussi qui rendent quasi impénétrable le sens d'un nom.

Or, l'ancienne Franche Montagne des Bois, peuplée à la suite de la Charte de franchises du prince-évêque Imier de Ramstein (17 novembre 1384), fait figure de pays neuf, en toponymie. Les migrations de peuples y sont inconnues. Les noms de lieux à racine celtique ou latine sont des noms communs introduits chez nous avec le langage des défricheurs, vieux français, patois transcrits partiellement en français depuis le XIXe siècle. Ainsi, dans la commune des Bois, le lieu dit *les Aiges* (patois *les Aidges*), du francique *haga*, la haie, terme qu'on retrouve souvent sous sa forme poitevine d'*age*, par exemple en Franche-Comté, *les Ages de Loray*.

Evoquant tantôt le relief ou la qualité du sol, la flore ou la faune, tantôt le nom du premier propriétaire ou celui d'une activité, d'une industrie, d'une exploitation, d'une construction, ces toponymes tout pleins de poésie ou de réalisme nous relient à la vie du vieux temps. Ils nous aident à reconstituer les labeurs, et par conséquent les peines et les joies que nos ancêtres mettaient en commun dans le cadre de la paroisse, notion plus chaude, plus proche de l'homme, plus palpable que celle, bureaucratique et sèche, de commune municipale qui nous vint de la Révolution française.

De quelques termes génériques

Le plateau franc-montagnard est par excellence le pays des *cerneux* et des *peux*, des *pâquiers* et des *rans*, des *esserts*, des *fins* et des *saignes*. Expliquons ces termes génériques qui pullulent au pays des hautes joux.

Cerneux. Pour expliquer le terme de *cerneux*¹, plusieurs toponymistes considèrent la manière dont les colons se rendaient maîtres des arbres de haute futaie en les *cernant*, c'est-à-dire en leur enlevant un large anneau d'écorce pour les faire sécher, après quoi on y mettait le feu. Tenant compte du peuplement récent de la Franche-Montagne, nous préférons expliquer ce terme de *cerneux* en partant simplement du verbe *cerner* qui, du XIIe au XVIe siècle, signifiait entourer d'un cercle. Un *cerneux* était primitivement un lieu défriché, une clairière entourée d'une clôture. Le colon faisait acte de propriétaire sur ce *cerneux*, cependant que le terrain compris en dehors de la clôture était la chose de la communauté. Dans la Franche Montagne, les villages se construisaient sur le pâturage communal. Un *cerneux* pouvait dans un sens plus étendu comprendre plusieurs domaines. *Cernie* qu'on trouve aussi au pays des hautes joux est synonyme de *cerneux*.

1. C'est le doyen Bridel, dans son *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Lausanne, 1866, qui donna le premier cette explication qui semble ne plus avoir la faveur des toponymistes.



La Bouège

Un des beaux sites du Doubs dans la commune du Noirmont, compris dans le domaine de la verrerie du Bief d'Etoz ou des Essarts Cuenot, ce lieu s'appelait autrefois *La Verrerie*, nom que lui donnent encore les vieux d'aujourd'hui.

Peu, pau, pas. On se servait aussi du terme *peu* ou *pau* ou *pas* pour désigner un domaine défriché. Un *peu* est un domaine sur le flanc d'une colline ou sur un terrain en pente et correspond au *puy* d'outre-Jura et surtout de l'Auvergne. *Peu* est l'équivalent de l'allemand *Rain* qu'on retrouve par exemple dans le quartier du *Breitenrain*, à Berne. On trouve indifféremment, dans les vieux documents *Combatte du Pas*, ou du *Pau*, ou du *Peu* pour un lieudit que traverse la limite entre le Noirmont et les Bois. Ce terme de *peu* vient du grec *podion*, du latin *podium*, soubassement.

Ran, rang, rangier. Le Bureau cantonal du cadastre et les géomètres adoptent indifféremment l'orthographe *Rang* avec la lettre g. Personnellement nous préférons écrire *Ran*¹, car il s'agit du terme patois *ran*, crêt, butte, monticule, talus, d'origine germanique (*Rain*). Le terme de *ran* est au fond un synonyme de *peu* et signifie un terrain en contrefort. Pour désigner un *ran*, terrain généralement beaucoup plus long que large, nos ancêtres parlaient de *rangée*, en patois *raindgiere*. On fauchait une *rangée*, on labourait une *rangée*. Par similitude, on a retenu *rang* avec une gutturale en fin de mot. Il n'empêche qu'à l'origine de ce nom ne se trouve aucune gutturale. Aussi, est-il plus juste d'écrire *Ran*.

1 *Ran* n'a rien à voir avec *Tête de Ran* qu'il faudrait orthographier *Tête Durant*, nom de propriétaires du XIV^e siècle, selon une étude du Dr Henri Bühler, professeur, dans *l'Impartial* du 23 mai 1931.

Pasquier, pâquier, paîché, biche. *Pasquier* ou *pâquier* vient du latin *pasuum*, latin vulgaire *pasuarium*, pâturage, pacage. Marius Fallet¹ croit voir dans le mot *Biche*, du lieu dit *le Creux des Biches*, dans la commune du Noirmont, non pas le nom de la femelle du cerf, mais une déformation de *pasquier* qui aurait abouti à *Paîché*, lieudit de la commune de Montfaucon, et à *Creux des Biches*, au Noirmont. Cette explication vaut sans doute pour le lieu dit *le Paîché*. Quant à notre *Creux des Biches*, l'explication de Marius Fallet peut se soutenir. Mais, à moins de découvertes plus explicites dans les archives, l'explication plus simple et plus proche de la vie rurale qui consiste à voir dans le terme de *biche* la femelle du bouc nous paraît tout aussi admissible. On sait que sous l'Ancien Régime, chèvres et moutons étaient de beaucoup plus nombreux que les bovidés. D'autre part, il y a longtemps que, *biche* étant confondu avec *bique*, le paysan parle de *biches* en parlant de ses *chèvres*. Pourquoi ne pourrait-on pas supposer qu'un *commun champois* ou pâturage communal existait pour les chèvres au lieu dit *le Creux des Biches*, sans faire dériver *biche* de *pâquier*? Il y a bien dans les côtes du Doubs, commune du Noirmont, un lieu dit *la Fontaine ès Biches*.

Fin, finage, essert. Du latin *finis*, champs limitrophes sis en dehors des habitations. Les *fins* étaient jadis soumises à un même assolement, dans le cadre de la même paroisse. Aujourd'hui, *fin* est encore employé au sens générique par les vieux, mais le terme *finage* (prés et champs) est plus courant. Un *essert* ou *essart* est un terrain essarté, défriché, c'est-à-dire qui, débarrassé des broussailles, racines et autres mauvaises herbes, a cessé d'être en friche. Le mot vient du bas-latin *exsarire*, défricher, du latin classique *sarire*, sarcler. *Essert* ou *essart* correspond à l'allemand *Rütli, Rüttli, Grüttli*.

Saignes, fonges. Un terrain de peu de valeur, non pas du fait de la pierre, mais à cause des marécages et de la tourbe où dominaient les sphaignes, est une *saigne*² ou *sagne*. Du latin vulgaire *sania*, corruption du classique *sanies*, la sanie. Les *saignes* ou *saignattes* sont fré-

1 « Fermes jurassiennes » par Marius Fallet dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, année 1943, pp. 273-284.

2 A ce terme de *saigne* se rattache *Saignelégier*, lieu de *saignes légères*, au moins au temps du défrichement. — L'acte par lequel les représentants de toutes les communautés de la Franche Montagne nomment, à Saignelégier, le 8 juin 1595 les plénipotentiaires qui défendront leurs intérêts à la conférence de Delémont d'où sortira le Traité de Delémont, est *Faict et passé au st Ligier le huictiesme jour de Juin quinze cent nonante et cinq*. Il est extrêmement rare de rencontrer *st Ligier* pour Saignelégier. C'est une fantaisie de scribe car S. Léger n'a assurément aucun lien avec le chef-lieu du district. C'est sans doute cette fantaisie qui amena l'administration de la principauté à traduire Saignelégier par *Sankt Leodegar*, à l'époque où la plupart de nos localités reçurent une appellation allemande. *Sankt Leodegar* fut naturellement conservé par l'administration bernoise.

quentes sur le haut plateau franc-montagnard. *Fonge, fongière*, du latin *fungus*, le champignon, terme également fréquent chez nous, est synonyme de *saigne* et désigne un terrain *fongueux, sagneux*.

Chez... Forme raccourcie de l'ancien français *chiese*, la maison ; employé jadis couramment dans les locutions prépositives *en chies* et *a chies*, pour signifier *dans la maison* ou *à la maison*. Cette préposition suivie d'un nom de famille ou d'un prénom ou d'un sobriquet désignait autrefois un domaine avec maison d'habitation. Depuis le début du siècle, et surtout depuis la disparition du paysan-horloger comme type caractéristique du plateau franc-montagnard, les lieux dits *chez...* apparaissent souvent comme de simples prés ou champs ou forêts.

De quelques toponymes

Sommêtres ou Spiegelberg ?

On appelle *Sommêtres* l'arête de rochers qui sépare, dans les côtes du Doubs, les communes de Muriaux et du Noirmont. Dans les limites de ce lieudit se trouvent aussi les forêts qui tapissent en partie cette arête.

La fantaisie des cartographes ou des hommes de l'administration cadastrale a, en son temps, fait enregistrer ce nom sous la forme de *Sots Maîtres*, par allusion aux nobles de la famille de Spiegelberg dont un château (ou prétendu château) se trouvait sur l'arête des Sommêtres, commune de Muriaux. L'homme aime le sensationnel et tout ce qui tient du romanesque. De *Sommêtres* à *Sots Maîtres*, — les ruines dites du château de Spiegelberg aidant — il n'y avait qu'un pas qui fut aisément franchi par les Quiquerez et les Arthur Daucourt.

Et les ruines du château dit de Spiegelberg, objectera-t-on, elles sont tout de même sur l'arête des Sommêtres ?! Il s'agissait d'une tour de guet. N'oublions pas que le haut plateau franc-montagnard n'était pas peuplé au temps de la féodalité. Il fut aussi bien soumis à un régime de *franchises* dès son peuplement, ce qui excluait par définition l'existence ou la présence de roitelets autocrates.

D'autre part, on ne voit absolument pas comment un château, avec la place et la vie que cela implique, aurait pu véritablement se trouver sur cette arête. Quant aux Spiegelberg, ils n'étaient pas des seigneurs au sens absolu du mot, ni des vassaux du prince-évêque.



Le Bief d'Etoz en 1890

Lieudit à proximité de l'Usine électrique de la Goule, sur la rive française du Doubs. On aperçoit, cossue et bien campée, la demeure du légendaire docteur Rondot, médecin apprécié sur les deux rives du Doubs, au XVIIIe siècle.

C'étaient des nobles au service de l'administration épiscopo-princière, ni plus ni moins, avec grade de châtelains ou baillifs. Ils logeaient peut-être, et en principe, au château du Noirmont, dont le passé reste décidément bien obscur.

L'étymologie du nom de *Sommêtres* est des plus simples. La finale *-êtres*, autrefois *-estres*, a le même sens péjoratif que la finale italienne *-astro*. *Sommêtres* veut dire sommets d'accès malaisé, difficiles à escalader.

Des cartes topographiques indiquent encore sous le nom de Spiegelberg le pâturage du *Craulou* (communes de Muriaux et du Noirmont). Il faut souhaiter que les prochaines éditions de cartes régionales laissent tomber ce terme impropre de *Spiegelberg* et que la Société de développement du Noirmont en fasse autant pour ses poteaux indicateurs sur lesquels *Les Sommêtres* ou *Rochers des Sommêtres* devrait largement suffire. Le chœur d'église du Noirmont qui, en un temps

où la tentation du « pompiérisme » était grande, s'était appelé *Echo du Spiegelberg* a, en 1954, modifié son nom en *Echo des Sommètres* où vibre davantage l'âme du pays franc-montagnard, terre romande.

Les Bois ont-ils été fondés par Jehan Ruedin ?

Jadis, la communauté des Bois s'appelait *les Bois Ruedin*, du nom, disait-on, d'un colon venu de Cressier, près de Neuchâtel sur le Lac, Jehan Ruedin. Du village des Bois comme d'une tête de pont, Jehan Ruedin aurait distribué le travail à ses camarades de défrichement.

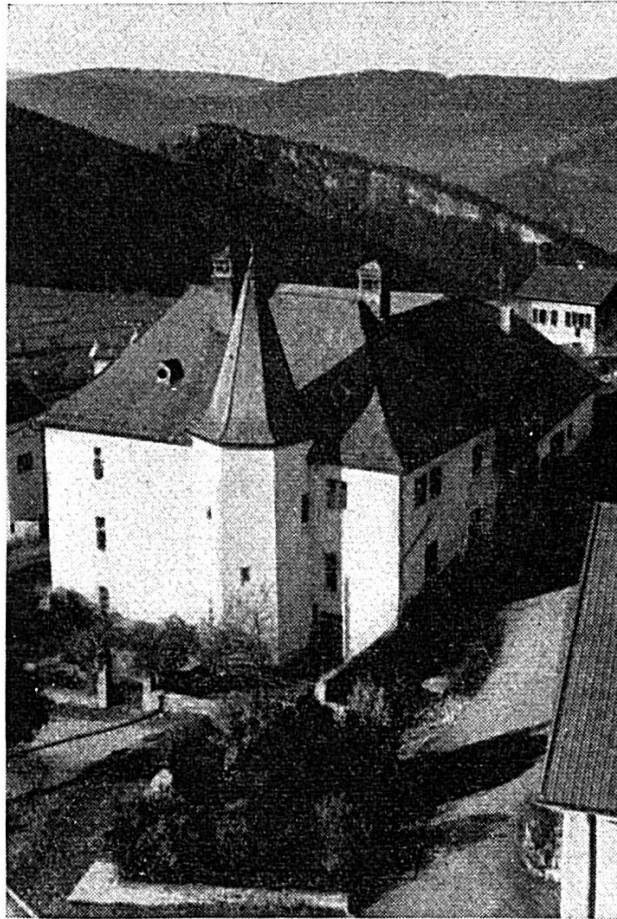
Or, aucun document historique n'indique que les défricheurs des Bois aient eu pour chef Jehan Ruedin, de Cressier. Au surplus, les registres de Cressier et du Landeron, pour l'époque correspondante, n'offrent pas trace de Ruedin.

C'est encore de la fantaisie que de faire des Bois la première communauté constituée sur le haut plateau franc-montagnard. Ce n'est pas eu égard au village des Bois qu'Imier de Ramstein appela *franche Montagne des bois* la Franche Montagne de Muriaux, ou de Montfaucon, pourvue désormais d'un statut juridique seigneurial ou baillival mais bien parce que ce nom convenait avant tout autre à un pays dont la surface était tout entière recouverte de forêts, de *bois*. Aussi bien, la communauté des *bois Ruedin* ne fut-elle pas une des dernières à se constituer ? — sur la base, peut-être, d'un vaste domaine défriché par une ou deux familles rattachées dans le principe à la communauté du Noirmont.

Ruedin, au surplus, pourrait fort bien être une corruption française de *Rudolf* ou *Ruedi*. A moins qu'on ait imaginé cavalièrement, et avec beaucoup de fantaisie, un certain *Ruedin* pour transposer en français le latin *Rudis Silva* par quoi l'administration des princes-évêques désignait la communauté des Bois. Or, *Rudis Silva* signifie avant tout une forêt sauvage, un terrain inculte, malaisé à défricher. Cette explication nous paraît d'autant plus proche de la vérité historique que la région des Bois, plus froide et plus éloignée de la Prévôté de Saint-Ursanne qui, en fait, avait droit de regard sur la jeune seigneurie franc-montagnarde, portait fort bien son nom de *rudis silva*, silve rude et sauvage.

Dans les pages qu'il consacre aux origines des Bois, dans ses *Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois*, Mgr Vautrey¹, à la suite de Trouillat, voit des descendants de ce mystérieux Jean Ruedin

1 Mgr Louis Vautrey, *Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois*, tome VI, pp. 12 à 14 et suiv., *passim*, ainsi que dans les autres tomes, *passim*.



Le château du Noirmont

Le passé de ce château est obscur. C'est peut-être ici que logeaient, en principe, les nobles au service de l'administration de la principauté.

des Bois partout où, dans la Prévôté de Saint-Ursanne et dans la seigneurie d'Ajoie, il est question de bourgeois ou de fonctionnaires appelés *de Bois* ou *de Boys*. Or, non seulement ce nom *de Bois* ou *de Boys* n'est pas nécessairement précédé de *Ruedin* ou *Rodolphe* (il l'est presque toujours d'autres prénoms), mais rien n'indique dans les documents en question qu'il s'agisse de descendants d'un certain *Ruedin* des Bois. Ainsi, pour le châtelain *Humbert de Boys*, dont Mgr Vautrety fait un *Ruedin des Bois Ruedin*, alors que Mgr Fidèle Chèvre¹, dans son *Histoire de Saint-Ursanne*, voit dans ce même châtelain un *Humbert de Buix*. Item pour un *Jehan de Boys*, maître-bourgeois de Saint-Ursanne, dont Mgr Vautrety fait un *Jehan Ruedin des Bois*, alors qu'il s'agit d'un *Jehan de Buix*. Et nous pourrions donner d'autres exemples.

Un examen très approfondi des plus anciens documents nous permettrait peut-être de faire toute lumière sur l'origine du terme *bois Ruedin*. Il semble bien que certains copistes n'ont pas collationné les documents avec la dernière rigueur. C'est surtout au XVIII^e siècle qu'on parle de *bois Jehan Ruedin* dans les relevés d'archives. Personnellement, et à moins que de nouveaux éléments soient versés au dos-

¹ Mgr Fidèle Chèvre, *Histoire de Saint-Ursanne*, pp. 287 et 790.

sier, nous croyons être plus proche de la vérité en voyant dans *bois Ruedin* une traduction fantaisiste du latin administratif *Rudis Sylva* en un français qui signifierait *la forêt* ou *les bois de Ruedin*.

Il y aurait là de toute façon un magnifique et passionnant sujet pour un élève de l'École des Chartes.

Le mystère *Ruedin*, avec son chef répartissant le travail entre les défricheurs, a entraîné dans son sillage l'étymologie très fantaisiste du hameau des *Emibois*, dans la commune de Muriaux. Car, c'est de la fantaisie à coup sûr que d'affirmer, comme on l'a fait trop longtemps et comme certains le font encore trop souvent, que le hameau des *Emibois*, entre le Noirmont et Saignelégier, doit son nom au fait que les fidèles des Bois, allant à la messe de Montfaucon, s'y trouvaient à mi-chemin. *Emibois* est la contraction d'une expression qui, en vieux français, voulait dire *dans les bois, emi bois*, c'est-à-dire le hameau sis dans les bois entre le Noirmont et Saignelégier. Le patois dit avec plus de précision *les Hannébôs*, c'est-à-dire la communauté des hommes vivant et travaillant en pleine sylve, dans les bois.

Au reste, les Bois avec les Breuleux furent vraisemblablement les dernières communautés constituées dans la Franche Montagne.

Dans cette même communauté des *bois Ruedin*, aujourd'hui *les Bois*, un toponyme reste un tantinet mystérieux : *la Large Journée*. Ce pourrait être une altération de *joux* ou *jourez*, terme d'origine celtique désignant la forêt, ce qui nous donnerait comme sens *la large forêt*. Le mot *journée* étant synonyme de *journal*, ancienne mesure de superficie, *Large Journée* pourrait aussi signifier que le premier propriétaire de ce lieu avait acquis un domaine *largement* mesuré.

La Chaux des Breuleux n'est pas la Chaux Saint-Imier

Dans ses *Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois*, Mgr Vautrey écrit à propos de la Chaux des Breuleux : « La Chaux était un fief appartenant au Chapitre de Saint-Imier, qu'un titre de 1528 appelle *la Chaux St-Imier*¹. »

Le grand historien de nos princes-évêques et de nos paroisses commet une confusion. Il ne s'agit pas de la communauté de *la Chaux*, mais d'un lieu dit *la Chaux Saint-Imier* où il y avait une ferme, et c'est tout. Nous avons consulté le dit document aux archives paroissiales et communales des Breuleux. Il y est bien dit que ce *fief* est *gisant en finage et territoire des Bresleux*.

Or, la Chaux « communauté » est antérieure aux Breuleux et figure, dans les documents de la Franche Montagne, parmi les communautés, à une date où l'on ne parle pas encore des communautés des

1 Vautrey, *op. cit.*, tome VI, p. 103.



Après le tremblement de terre de 1356

On aperçoit l'endroit où se détacha le pan de montagne que recouvrent aujourd'hui, au premier plan, des sapins et du feuillu. La chute de gros blocs de pierre resserra le lit du Doubs, d'où le toponyme de *La Goule*, où la rivière passe comme dans un goulet.

Breuleux et des Bois. Le terme de *fief* a ici le sens plus large de *terre louée*. Au surplus, n'oublions pas qu'en la Franche Montagne on se trouve en terre de liberté et de franchises. Du reste, l'acte du 14 janvier 1528, par lequel les chanoines de Saint-Imier donnent en fief à la communauté des Breuleux *la Chaulx Saint Ymier*, stipule formellement que la communauté des *Bresleux* devra choisir un *porteur* qui aura le fief de la Chaux Saint-Imier à vie.

Nous avons consulté d'autres documents relatifs au dit fief. Il n'y a pas de doute possible : il s'agit d'une pièce de terre confiée à un *fermier* qui l'exploite pour le compte de la communauté des Breuleux, comme il ressort des titres établis à chaque reconduction et qui se trouvent aux archives de la paroisse et de la commune des Breuleux. Ce que les Breuleux ont donc eu « pour un morceau de pain » — l'expression est d'un de leurs anciens curés — ce n'est pas la communauté de la Chaux, mais un domaine appartenant aux chanoines de Saint-Imier, *la chaux Saint-Imier*.

Esserts Dilles

Le lieu dit *les Esserts Dilles* ou *Esserdilles*, à Biaufond, commune des Bois, devrait s'orthographier *l'essert ès Dilles*. C'est le lieu indiqué

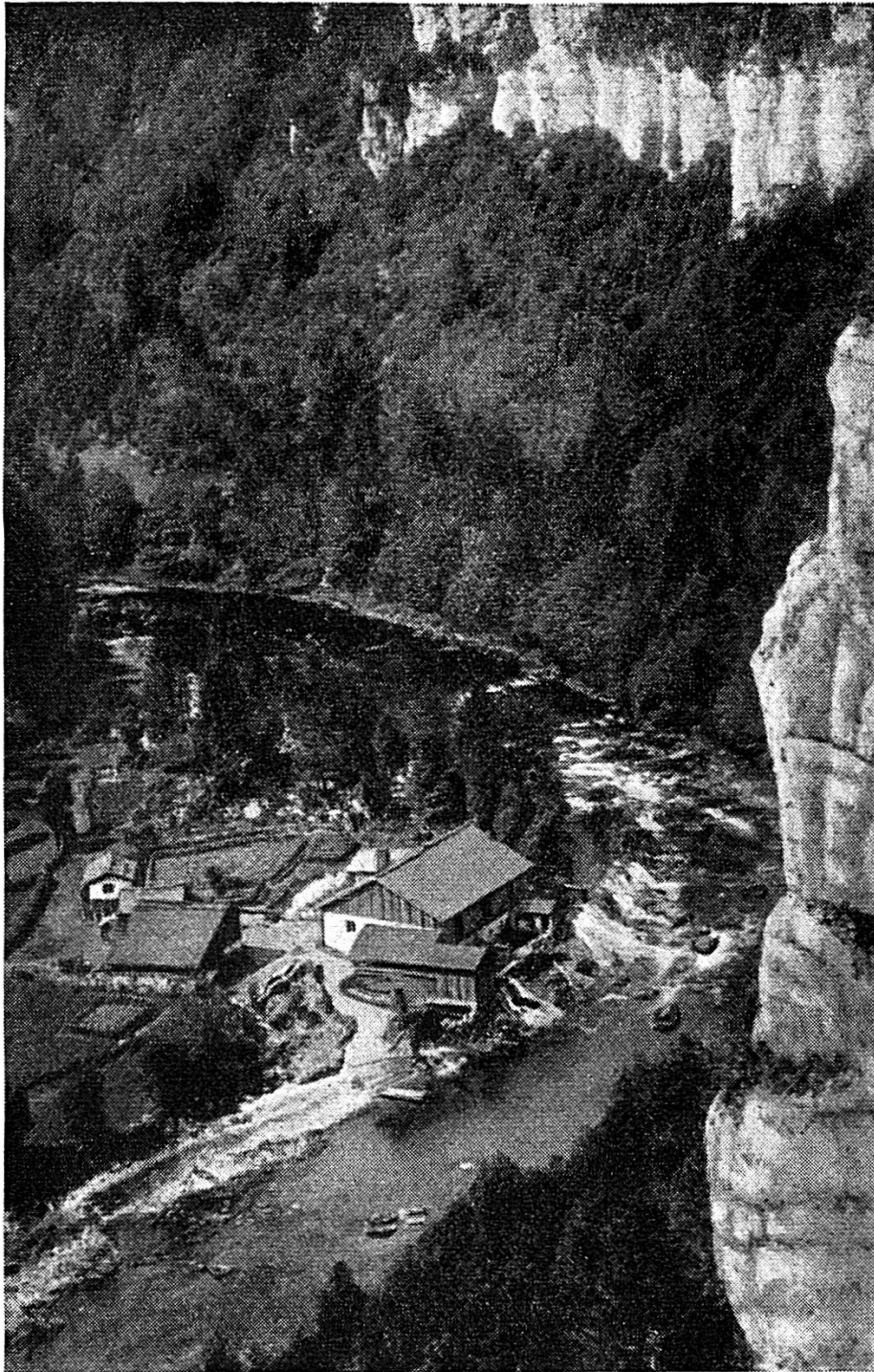
comme limite de la Franche Montagne des Bois et de la principauté épiscopale de Bâle au point de rencontre avec celle de Valangin et la Franche-Comté dans la charte de franchises d'Imier de Ramstein : « (...) a spina *Montis falconis* vsque ad metas seu terminos dictos *Es dilles* de longo et lato, et de campis de *Tremmelein* vsque ad riuorium seu cursum aque *Dubij*, — (...) depuis l'épine de la Montagne du faucon (Montfaucon) jusqu'aux limites dites Es dilles de longueur et de largeur et depuis les champs de Tremmelein (sans doute l'actuelle commune de Mont-Tramelan) jusqu'à la rivière ou cours de l'eau du Doubs. » C'est du moins ce que nous apprend une copie de la Charte de franchises collationnée sur l'original de 1515¹.

Es Dilles ... D'où ce nom vient-il ? Que veut-il dire ? Maurice Favre, l'inoubliable et vrai créateur du Musée historique et du Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, écrit à propos des Esserdilles : « Souvent écrit « Cerdilles ». Les « îles » sont fréquentes au bord de l'eau. Elles désignent presque toujours : non pas une terre entourée d'eau, mais souvent une pointe de terrain s'avancant dans la rivière. Les « Cerdilles » seraient à rapprocher de « rocher des îles ou esserts des îles !² » L'ancien directeur du Musée historique de La Chaux-de-Fonds et des environs laisse la porte ouverte à d'autres interprétations, et c'est heureux au vu et au su du texte original de la charte : *ès Dilles*, orthographe qui exclut à notre sens l'idée d'une ou de plusieurs îles.

Faut-il voir dans *Dilles* une déformation du patois romand *daille*, substantif féminin désignant le pin sylvestre des Alpes et du Jura ? C'est possible, d'autant que *daille* est proche de notre *daïe* qui, en patois jurassien, signifie la branche de sapin. Le lieu *ès Dilles*, ou *l'essert ès Dilles*, serait un endroit où les premiers habitants eurent à compter avec des conifères de taille impressionnante. Il nous souvient que, il y a quelque vingt-cinq ans ou presque, le propriétaire d'une des fermes des Esserts Dilles, M. Justin Joset nous disait déjà que, pour les vieux de la région, des *dilles*, c'était de la *dare*, des branches de sapin ou de pin et, par extension, des sapins, des pins. Le fait que les glossaires de France n'ont pas encore admis dans leurs pages le terme *daille* ou *dilles* (du suisse allemand Dähle, le pin) n'infirme pas nécessairement l'affirmation qu'*essert ès Dilles* pourrait fort bien signifier l'essert ou les esserts aux pins, aux sapins.

1 Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, tome IV, pp. 450-452, copie de la charte de franchises collationnée sur l'original en 1515.

2 *Un peu de toponymie régionale*, par Maurice Favre dans « Bulletin annuel 1940 No 46 de la Section de La Chaux-de-Fonds du Club alpin suisse », sous *Esserdilles*.



Le Moulin de la Mort incendié en 1893
(Les M'îns d'lai Moûe)

Perdu dans un cirque de rochers et de forêts sauvages, le Moulin de la Mort sur le Doubs fut, vers la fin du XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e, la propriété des Folletête du moulin de Dernier la Roche (emplacement de l'actuelle Usine de la Goule) dans la paroisse du Noirmont, après en avoir été le rival.

Iles Mortier et Moulin de la Mort

L'étymologie du lieu dit *la Mort* et des îles dites *Iles Mortier* proches de la Mort présente des difficultés.

Dans les plans cadastraux, la Mort chevauche le Doubs et s'étend à la Franche Montagne avec le moulin de la Mort et l'Aiguille de la Mort, et à la Franche-Comté avec les Echelles de la Mort et l'ancienne ferme-restaurant de la Mort sise au haut des Echelles.

L'origine du toponyme de la Mort est aujourd'hui encore mystérieuse. Il faut à notre sens éloigner l'idée d'un drame qui serait attaché à ce lieu dit des rives du Doubs. On sait quels ont été les meuniers de la Mort, de la construction du moulin à sa disparition lors de l'incendie de 1893. Les contes, nouvelles et fantaisies écrits autour de ce moulin, et n'ayant aucun lien avec l'histoire puisqu'ils se tenaient dans le domaine de la fiction, ont néanmoins valu aux meuniers de la Mort d'être gens suspects auprès de lecteurs trop crédules. Qui, en effet, n'a pas entendu parler de cette trappe mystérieuse par laquelle on faisait passer de vie à trépas les voyageurs qui, trop confiants, franchissaient le seuil du moulin de la Mort ? !

La réalité fut tout autre, Dieu merci. Et les meuniers qui se succédèrent sur les bords du Doubs, dans ce que Sérasset¹ appelle « les belles horreurs » de ses rives romantiques, furent de paisibles et dignes représentants de la race des gagne-petit, plus riches de rides que d'écus. Nous connaissons personnellement quelques-uns des petits-enfants du dernier meunier. C'est l'un d'eux qui nous a offert la seule pièce du mobilier retrouvée dans les cendres au lendemain de l'incendie, le vieux crucifix de métal du moulin ancestral.

Un folkloriste du plateau montagnard et des rives *dubisiennes*, Joseph Beuret-Frantz écrit : « Selon d'autres personnes ce nom sinistre viendrait tout simplement de l'impression que fait naître en l'âme du spectateur ce site extrêmement sauvage. Il semblerait qu'il en soit ainsi puisque plus bas, la gorge resserrée prend nom « Les Orgues de la Mort². » Après le défilé des *Orgues de la Mort*, la rivière élargit son lit, deux îles en émergent appelées les *Iles à Mortier* ou *Iles Mortier*. Lors du traité de Versailles (1780) passé entre Louis XVI, roi de France, et Frédéric de Wangen, prince-évêque de Bâle, le Doubs fut déclaré entièrement français, mais le prince-évêque sauvegarda ses droits de souveraineté sur les Iles Mortier.

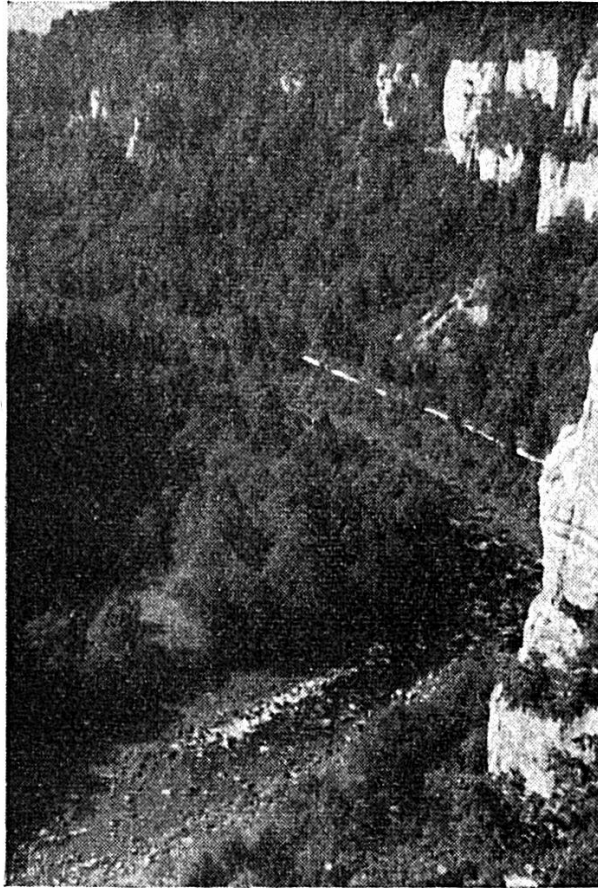
« Or, poursuit Joseph Beuret-Frantz, d'après le plan cadastral, antérieur à ce traité, les Iles étaient propriété de la fabrique des Bois,

1 Abbé Sérasset, *l'Abeille du Jura*, tome II, p. 197.

2 *Belles eaux de notre patrie jurassienne* par J. Beuret-Frantz dans « Revue Jurassienne », organe de « Pro Jura », année 1951, pp. 99-117. Les citations se trouvent aux pages 107 et 108.

« La Mort » d'aujourd'hui

Les ruines du Moulin disparaissent dans un bosquet. L'incendie du 12 avril 1893 a mis fin à une situation socialement difficile.



biens de l'église et cadastrés sous le titre d'*Iles à Motie*, Iles du Moutier. Le titre de Mortier est incontestablement la déformation d'un scribe. »

Il est possible que, sous l'ancien régime, les terres et forêts sises au-dessous de la ligne Sous-le-Mont - Ferme de l'Aiguille - la Cernie aient été propriété de l'église ou paroisse Sainte Foy, des Bois. Nous ne connaissons pas le plan cadastral auquel Joseph Beuret-Frantz fait allusion et où il serait question, non pas de *Mort*, ni de *Mortier*, mais de *Môtie*. Mais, si l'on tient compte du respect dont les Taignons d'antan entouraient les choses de la religion et les termes s'y rapportant, on ne voit pas les vieux de jadis laisser l'expression Moulin de l'Eglise (en patois *M'lin di Môtie*) pour Moulin de la Mort (*M'lin d'lai Moûe*). Dans leur naïveté ils eussent craint les châtements du Ciel.

A propos du lieu dit *la Mort*, Maurice Favre note : « L'origine paraît ici se rapprocher de pierres, rochers, cet élément étant le plus caractéristique de cette région, soit sur les rives encaissées du Doubs, soit dans la rivière formée de rapides et dont le lit est fait de pierres charriées par les grosses eaux. En dessous des moulins à 200 mètres se trouve le « pré et l'île Mortier ». — Or Abram Ducommun dit Tinnon, le 1er juillet 1728, s'en va porter des « vieilles mortié » sur le four que les maçons ont raccommodé... (Journal de Ducommun dit Tinnon au

Musée historique de La Chaux-de-Fonds). — Avec les « vieilles mortié » on construisait les fours, les citernes, les murs secs, les chemins surtout, ce qui a donné de nombreux lieux-dits¹. » « Vieilles mortié » peut vraisemblablement être l'équivalent de « pierres sèches ».

Il faut regretter que Joseph Beuret-Frantz ne nous ait point dit dans son étude « Belles eaux de notre pays jurassien » s'il tenait le renseignement concernant le moulin du Môtie d'un collègue folkloriste et toponymiste ou s'il l'avait lui-même lu sur l'ancien plan cadastral. Constatons, en attendant des renseignements plus précis, que l'explication du toponyme de *la Mort* est encore à faire.

Abbé Paul Prince,
Curé du Noirmont.

Petite bibliographie pour les amateurs de toponymie

- VATRE Simon *Glossaire des patois de l'Ajoie et des régions avoisinantes*, publié par la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy, 1947.
- DAUZAT Albert *La Toponymie française*, Paris, 1946.
Les noms de lieux, Paris, 1951.
Dictionnaire étymologique, Paris, 1938.
- CHESSEX Pierre *L'origine et le sens des noms de lieux*, Neuchâtel, 1945.
Noms de lieux forestiers, Neuchâtel, 1950.

1 Maurice Favre, *op. cit.*, sous *Mort*.